



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Propos du préfet de police de Paris

Question écrite n° 28414

Texte de la question

Mme Michèle Crouzet interroge M. le ministre de l'intérieur quant aux propos irrespectueux, inadmissibles, qui ont été tenus vendredi 3 avril 2020, par M. le préfet de police de Paris. Faut-il rappeler à M. le préfet que, chaque jour, des milliers de Françaises et de Français sont mobilisés dans l'intérêt du pays ? Les personnels soignants, les forces républicaines, les salariés mobilisés pour alimenter les Français, les personnels en charge de ramasser les ordures ménagères et d'autres encore méritent le respect. Ils aimeraient, sans aucun doute, respecter le confinement et ainsi ne pas risquer d'être contaminés et vivre sans craindre de contaminer leurs proches. M. le préfet de police, depuis sa nomination, a déjà tenu des propos méprisants et inadaptés au contexte, au climat, que traverse le pays. Un haut représentant de l'État se doit, au quotidien, par ses propos ou encore ses décisions, d'être à la recherche de la concorde républicaine, d'autant plus en cette période, et non provoquer sans cesse l'opinion publique. Par conséquent, elle lui demande quelle mesure il envisage de prendre à l'endroit de M. le préfet afin que celui-ci ne soit pas impuni pour ses maladresses successives.

Texte de la réponse

En marge d'une opération de contrôle des mesures de confinement le 3 avril 2020, le préfet de police a tenu des propos dont l'intention a été mal comprise, et à la suite desquels il s'est excusé publiquement.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Crouzet](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28414

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2770

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2022](#), page 2533